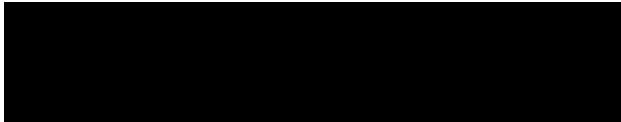




PAR COURRIEL

Québec, le 4 mars 2026



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2025-2026.380



Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 28 janvier dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

- « 1 La liste actuelle des comités des usagers et de résidents et leurs coordonnées, incluant tous les types de comités et les comités existants avant la transition vers Santé Québec;
- 2 Le contrat, l'entente de financement avec votre organisation, ou la confirmation d'une subvention du Ministère ou du cabinet ministériel, et le Regroupement provincial des comités des usagers, actuellement en votre possession et portant sur la constitution et la mise en disponibilité d'une liste de comité des usagers et de résidents (et leurs coordonnées);
- 3 Tout contrat, entente portant sur un soutien financier, confirmation de subvention du Ministère ou du cabinet ministériel, ou autre document apparenté prévoyant un financement pour la constitution ou la mise en disponibilité d'une liste de comité des usagers et de résidents (et leurs coordonnées), signé ou confirmé depuis le 1er janvier 2018;
- 4 Tout contrat, entente portant sur un soutien financier, confirmation de subvention du Ministère ou du cabinet ministériel, ou autre document apparenté liant votre organisation et le Regroupement provincial des comités des usagers, signé ou confirmé depuis le 1er janvier 2018. » (*sic*).

... 2

Au terme des recherches effectuées, nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents repérés et répondant aux points 2,3 et 4 de votre demande.

Nous avons pris soin de caviarder les renseignements personnels qui n'ont pas un caractère public et qui sont confidentiels selon l'article 53 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Loi). Il s'agit plus précisément des signatures des personnes identifiées dans ces documents.

En ce qui a trait au premier point, nous vous informons que le ministère de la Santé et des Services sociaux ne dispose d'aucune liste antérieure, avant la transition vers Santé Québec, des représentants des comités des usagers et de résidents.

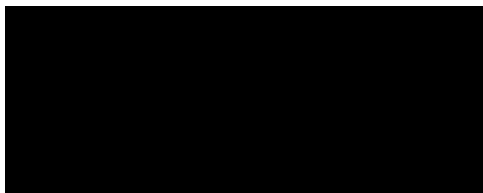
Pour ce qui concerne les listes actuelles, nous vous suggérons de vous adresser à Santé Québec qui serait susceptible de détenir ce type d'informations. Vous pouvez formuler votre demande auprès du responsable de l'accès aux documents de cet organisme dont les coordonnées sont disponibles à l'adresse ci-dessous :

https://www.cai.gouv.qc.ca/uploads/pdfs/CAI_LI_Resp_Acces.pdf

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

Veuillez agréer, [REDACTED]eur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès à l'information



Julien Sirois

p. j. 3